

ASSEMBLÉE NATIONALE21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans la première phrase de l'alinéa 14 de cet article, substituer aux mots :

« les articles 21 et 22 »

les mots :

« l'article 22 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.